



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
12 septembre 2024  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Seizième session

Riyad (Arabie saoudite), 2-13 décembre 2024

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions de procédure

**Participation et contribution des organisations de la société civile  
aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention  
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

## **Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Dans sa décision 5/COP.15, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de se pencher sur un certain nombre de questions intéressant la participation des organisations de la société civile aux processus découlant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a prié le Secrétaire exécutif de faciliter le renouvellement de la composition du Groupe des représentants des organisations de la société civile et d'élaborer une stratégie de mobilisation des jeunes afin de garantir la participation effective, concrète et plus large des jeunes aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention.

La Conférence des Parties a également prié le secrétariat de lui rendre compte, à sa seizième session, de l'application de la décision, notamment de lui présenter le rapport du Groupe des représentants des organisations de la société civile sur l'exécution de ses activités.

Le présent document contient les rapports du Secrétaire exécutif et du Groupe sur les mesures qu'ils ont respectivement prises pour appliquer la décision susmentionnée. Il expose également des recommandations sur les moyens de renforcer la participation des organisations de la société civile en général et des jeunes en particulier aux activités liées à la Convention, pour examen par la Conférence des Parties à sa seizième session.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1-4	3
II. Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	5-39	3
A. Renouveaulement de la composition du Groupe des représentants des organisations de la société civile .....	5-7	3
B. Aide apportée au Groupe des représentants des organisations de la société civile dans l'exécution de son mandat .....	8-12	4
C. Appui supplémentaire fourni par le secrétariat afin de mobiliser les principales parties prenantes.....	13-32	4
D. Stratégie de mobilisation des jeunes .....	33-39	8
III. Rapport du Groupe des représentants des organisations de la société civile.....	40-83	9
Activités menées par le Groupe .....	40-83	9
IV. Conclusions et recommandations .....	84-88	16

## I. Contexte

1. Depuis 2009, la Conférence des Parties (COP) favorise, pilote et organise la participation des organisations de la société civile aux réunions et autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les décisions 5/COP.9, 5/COP.10, 5/COP.11, 5/COP.12, 5/COP.13, 5/COP.14 et 5/COP.15 forment la base de la participation de la société civile en général et de l'action du Groupe des représentants des organisations de la société civile accréditées (le Groupe) en particulier. Le Groupe assure la coordination entre toutes les organisations de la société civile accréditées auprès de la COP et leur fournit régulièrement des orientations et des informations utiles sur les travaux du secrétariat et du Mécanisme mondial.
2. Depuis la quinzième session de la COP, le secrétariat a continué d'appuyer les travaux du Groupe. Dans sa décision 5/COP.15, la COP a prié le secrétariat de continuer à travailler avec les principales parties prenantes, notamment les peuples autochtones, les organisations communautaires locales, les jeunes, les organisations d'agriculteurs, les organisations pastorales, les organisations de femmes, les personnes handicapées, les autorités locales et les parlementaires.
3. Dans sa décision, la COP a également prié le secrétariat d'élaborer une stratégie de mobilisation des jeunes et de fixer les modalités de son application, afin de garantir la participation effective, concrète et plus large des jeunes aux réunions et autres activités liées à la Convention.
4. Le présent document rend compte des activités qu'ont menées le Groupe et le secrétariat comme suite à la décision 5/COP.15.

## II. Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

### A. Renouvellement de la composition du Groupe des représentants des organisations de la société civile

5. Au paragraphe 5 de sa décision 5/COP.15, la COP a prié le Secrétaire exécutif de faciliter le renouvellement de la composition du Groupe à compter de sa quinzième session. En application de cette disposition et comme suite aux consultations menées auprès des organisations de la société civile accréditées, les membres ci-après ont été désignés :
  - a) M. Oyéoussi Charles Balogoun de l'organisation Afrique Espérance (Bénin), représentant l'Afrique et assurant la présidence ;
  - b) M. Surya Narayana Reddy de l'organisation Grameena Vikas Samithi (Inde), représentant l'Asie ;
  - c) M<sup>me</sup> Ana Di Pangraccio de l'organisation Fundación Ambiente y Recursos Naturales (Argentine), représentant l'Amérique latine et les Caraïbes ;
  - d) M. Jimsher Koshadze de l'organisation Caucasus Environmental NGO Network (Géorgie), représentant l'Europe orientale ;
  - e) M. Mauro Centritto, de l'organisation DesertNet International (Italie), représentant l'Europe occidentale.
6. Le 20 juin 2024, le secrétariat a reçu du Caucasus Environmental NGO Network une communication dans laquelle l'organisation indiquait que M. Koshadze ne pouvait plus continuer à la représenter en tant que membre du Groupe et a suggéré que M<sup>me</sup> Sopiko Babalashvili le remplace jusqu'à la fin du mandat. Le Groupe a accepté la proposition et a accueilli M<sup>me</sup> Babalashvili.

7. Depuis le 20 septembre 2022, le Groupe s'est réuni à 21 reprises afin de s'acquitter de son mandat. Il devrait se réunir au moins cinq fois entre juillet et novembre 2024 dans le cadre des préparatifs de la seizième session de la COP.

## **B. Aide apportée au Groupe des représentants des organisations de la société civile dans l'exécution de son mandat**

8. Conformément au mandat énoncé dans la Convention et précisé dans les décisions de la COP, le secrétariat a continué de mobiliser les organisations de la société civile et de les tenir informées des réunions et autres activités liées à la Convention. En outre, pendant la période biennale actuelle, il a aidé le Groupe à garantir la participation active de ces organisations à l'application de la Convention à tous les niveaux, en coordonnant la participation de leurs membres, en leur communiquant des informations susceptibles de les intéresser et en dirigeant la mobilisation des acteurs non étatiques. Plus concrètement, il a organisé des réunions, établi des ordres du jour et rédigé des rapports pour faciliter le suivi des décisions prises par le Groupe des représentants.

9. Le secrétariat a veillé à ce que des ressources financières soient disponibles pour assurer le fonctionnement du Groupe et la participation des organisations de la société civile aux réunions des organes subsidiaires ; il a aussi obtenu des ressources supplémentaires qui permettront à des représentants d'organisations de la société civile et à des représentants de la jeunesse d'assister à la prochaine session de la COP. Les membres du Groupe ont été en mesure de recueillir les fonds supplémentaires dont ils avaient besoin pour mener à bien les tâches que la COP leur avait confiées.

10. Au moment de l'établissement du présent rapport, 271 organisations supplémentaires avaient soumis en bonne et due forme les documents nécessaires à leur accréditation en tant qu'observateurs auprès de la COP. D'autres organisations devraient avoir satisfait à cette exigence avant le début de la seizième session de la COP, à Riyad.

11. Le secrétariat a facilité la participation des organisations de la société civile accréditées à la vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), qui s'est tenue à Samarcande (Ouzbékistan) du 13 au 17 novembre 2023. Des représentants d'organisations de la société civile ont pu présenter leur position sur chaque point de l'ordre du jour et leurs recommandations ont été incluses dans le rapport final de la session.

12. Des membres du Groupe ont également pris part à l'Interface science-politique en tant que membres ou suppléants – tout aussi actifs –, ainsi qu'au Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse et au Groupe de travail intergouvernemental chargé de superviser le processus d'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030). Deux représentants ont rejoint les deux groupes de travail à la fois pour soutenir le travail des Parties.

## **C. Appui supplémentaire fourni par le secrétariat afin de mobiliser les principales parties prenantes**

13. Le secrétariat a collaboré avec le Fonds pour l'environnement mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature, Drynet et le Groupe en vue de finaliser une proposition de projet de moyenne envergure sur le renforcement du rôle de la société civile dans la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). Ce projet, qui devrait être présenté au Fonds pour l'environnement mondial, vise à accroître les capacités des organisations de la société civile de faire respecter les principes de NDT dans les politiques publiques, programmes et investissements, et à mieux mettre en lumière la manière dont ces organisations contribuent à l'adhésion à ces principes.

14. Le projet sera axé sur deux volets : 1) avoir une influence sur les projets relatifs à la NDT ; 2) mettre ces projets à profit. Le premier volet vise à faire en sorte que les organisations de la société civile soient davantage reconnues par les décideurs politiques et qu'elles aient davantage l'occasion de participer à la conception, à l'exécution et à

l'évaluation de projets relatifs à la NDT qui soient porteurs de changements. Il vise également à accroître la visibilité des efforts que ces organisations déploient pour atteindre la NDT. Pour ce faire, divers dispositifs seront mis en place, à savoir des mesures de développement et d'échange de connaissances, du mentorat, des campagnes de sensibilisation, des activités de promotion auprès des décideurs et de mobilisation des organisations de la société civile. Le second volet vient à l'appui du premier, car il vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile, à leur apporter une assistance technique dans le domaine de la mobilisation des fonds et à organiser des collectes de fonds avec des donateurs et des investisseurs privés. Il s'articule autour d'un seul objectif – le renforcement des capacités de ces organisations de mobiliser des fonds en faveur de la NDT – qui sera atteint grâce au développement et à l'échange de connaissances et à une collaboration accrue avec les donateurs. Ce projet devrait être lancé avant la fin de l'année 2024.

15. Dans sa décision 5/COP.15, la COP a prié le secrétariat de continuer à travailler avec les principales parties prenantes et en a retenu plusieurs sur lesquelles l'accent devait être mis. Pendant la période considérée, le secrétariat a veillé à ce que les principales parties prenantes, notamment les peuples autochtones et les populations locales, les femmes, les autorités locales, les parlementaires, les personnes handicapées et les jeunes, puissent participer activement aux réunions et autres activités liées à la Convention, et en particulier à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. En utilisant les ressources disponibles et avec l'appui des organisations de la société civile accréditées, le secrétariat a activement collaboré avec les principaux groupes de parties prenantes suivants.

## 1. Peuples autochtones, populations locales et pasteurs

16. Le secrétariat s'est attaché à promouvoir la participation des peuples autochtones et des organisations locales aux réunions et autres activités liées à la Convention. Les peuples autochtones ont contribué à diverses initiatives, notamment à la prise de décisions relatives à l'occupation des terres, à la session du CRIC et à la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

17. Le secrétariat fait partie du comité directeur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre et aide les peuples autochtones et les populations locales à se mobiliser, en particulier en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif à l'occupation des terres et les travaux menés par les parties et les observateurs dans ce domaine.

18. La Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, le secrétariat et d'autres partenaires travaillent à la mise en place d'un cadre global permettant d'associer les peuples autochtones et les populations locales aux activités liées à la Convention. En prévision de la célébration de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages, le secrétariat collabore également avec le comité d'organisation en vue d'assurer la protection et la restauration des pâturages mondiaux, en tenant compte du rôle que doivent jouer les peuples autochtones et les populations locales.

## 2. Organisations de femmes

19. Le secrétariat et le Groupe collaborent avec des organisations de femmes afin de leur permettre de contribuer aux efforts de sensibilisation, aux processus décisionnels et aux activités de renforcement des capacités. En 2023, les efforts de mobilisation des organisations de femmes ont été particulièrement importants dans le cadre de la campagne « Sa terre, ses droits » qui a été lancée en amont de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse<sup>1</sup>.

20. Le document ICCD/COP(16)/17, intitulé « Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : égalité des sexes », contient des informations supplémentaires sur la collaboration avec les organisations de femmes.

<sup>1</sup> <https://www.unccd.int/land-and-life/gender/herland>.

### 3. Personnes handicapées

21. Le secrétariat a saisi l'occasion des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues en 2022 et 2023 pour nouer le dialogue avec des représentants du Groupe des personnes handicapées et étudier la possibilité pour eux de participer aux activités liées à la Convention et pour leurs organisations de demander une accréditation pour la prochaine session de la COP.

22. À l'occasion des Jeux olympiques 2024, le secrétariat a collaboré avec le Comité international paralympique par l'intermédiaire du Conseil des athlètes dans le cadre de la nouvelle campagne « Sports4Land » qui vise à sensibiliser les populations à l'importance de la terre et aux difficultés que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse posent aux personnes vulnérables, en particulier aux personnes handicapées. Le secrétariat rendra compte des activités en cours à la COP.

### 4. Autorités locales et parlementaires

23. Le secrétariat a travaillé avec ICLEI – Local Governments for Sustainability afin de mobiliser les maires et les autorités locales en faveur de l'application de la Convention. À la conférence « Daring Cities » qui s'est tenue en 2024, le secrétariat a organisé une session spéciale intitulée « Connecter le climat, la terre et la nature » au cours de laquelle il a expliqué le rôle que les autorités infranationales pouvaient jouer dans la protection des terres et la création de liens entre les zones urbaines et les zones rurales. À la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2023, le secrétariat a participé au lancement de la Coalition en faveur des arbres dans les villes arides, qui est dirigée par la Commission économique pour l'Europe, et a rencontré les membres de la Coalition dans la perspective de la seizième session de la COP. Il s'est aussi rapproché de la Convention mondiale des maires afin de trouver des domaines possibles de collaboration.

24. Au cours de l'exercice biennal actuel, l'Initiative mondiale du G20 pour la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres et l'École des cadres du système des Nations Unies ont créé la « Changemaker Academy for Parliamentarians », un programme conçu pour donner aux législateurs du monde entier les moyens de protéger les ressources foncières et de les gérer au mieux et pour encourager la désignation de champions de la gestion durable, de la restauration et de la conservation des terres à l'échelle nationale<sup>2</sup>. Plus de 60 parlementaires du monde entier ont participé au programme ces deux dernières années, créant ainsi un réseau de praticiens sur le sujet.

### 5. Jeunesse

25. Pendant la quinzième session de la COP, le secrétariat et le Gouvernement ivoirien ont contribué à l'organisation d'une conférence de la jeunesse à laquelle ont participé plus de 300 jeunes représentants du monde entier. Les résultats de la conférence ont été présentés lors du dialogue ministériel organisé dans le cadre du débat de haut niveau intitulé « RéGénération des terres : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres ». Les Parties ont ainsi demandé au secrétariat d'élaborer une stratégie de mobilisation des jeunes (voir section 2.D).

26. La participation des jeunes devient un élément de plus en plus important dans la création et le fonctionnement de nombreuses organisations et institutions. Quand les jeunes jouent un rôle actif dans la planification et la prise de décisions, ils ont les moyens d'introduire des changements. Cela suppose de favoriser la mise en place de véritables partenariats et dialogues intergénérationnels qui garantissent la participation effective des jeunes à l'application de la Convention et aux processus de prise de décisions. Ces partenariats intergénérationnels devraient être fondés sur un échange d'informations transparent, sur le respect de la diversité des expériences et des points de vue, et sur des attentes claires en ce qui concerne les rôles et la prise de décisions. Ils contribueraient à

---

<sup>2</sup> <https://g20land.org/g-cap/>.

l'épanouissement des jeunes et à leur participation civique, tout en faisant progresser et en renforçant les institutions, les politiques et les programmes locaux.

27. Le secrétariat a promu la participation des jeunes ambassadeurs en désignant des « Héros des terres ». Le document ICCD/COP(16)/3 sur la mise en œuvre du plan de communication de la Convention contient des informations sur cette campagne et sur d'autres activités liées à la participation des jeunes.

28. Le secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes en participant à plusieurs initiatives, en particulier à celle intitulée « Emploi décent des jeunes », gérée par l'Organisation internationale du Travail. Il en est devenu un membre actif et s'est officiellement engagé à favoriser la participation, les partenariats, le renforcement des capacités et la mise en réseau, l'objectif étant de donner aux jeunes les moyens d'entreprendre des carrières viables et dignes de ce nom dans le domaine de la gestion durable des terres et de l'eau. Il a annoncé son engagement pendant la Conférence mondiale « Jeune, vert et digital » sur les emplois décents pour les jeunes, organisée en mai 2024 à Kigali (Rwanda). Le secrétariat fait également partie du Youth Employment Funders Group, un réseau qui met l'accent sur la création d'emplois verts, décents et liés à la terre pour les jeunes. Il a aussi mené des campagnes de mobilisation et de sensibilisation en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et a rendu compte aux Nations Unies des activités organisées avec les jeunes.

29. En 2023 et 2024, le secrétariat a assisté au Forum mondial pour le développement de la jeunesse, qui s'est tenu en Chine, et a concouru dans ce contexte aux activités des « Héros des terres », faisant ainsi le lien entre le développement durable et les travaux relatifs à la Convention.

30. Le Groupe mondial de la jeunesse sur les terres et la désertification (Groupe de la jeunesse) a bénéficié d'un soutien supplémentaire, en particulier s'agissant de la coordination de ses contributions au CRIC, ce qui lui a permis de renforcer ses activités de communication et de participer aux réunions du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, aux célébrations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse et à d'autres manifestations internationales. Il compte actuellement plus de 2 000 membres, se réunit une fois par mois pour coordonner ses travaux et assurer le suivi de l'application de la Convention, et encourage actuellement l'adoption d'un appel à l'action des Parties à la Convention<sup>3</sup>.

31. En 2024, les célébrations de la Journée mondiale de la désertification et de la sécheresse, qui étaient organisées à Bonn par le Gouvernement allemand, avaient pour thème « Unis pour les terres : Notre patrimoine. Notre avenir » et étaient axées tout spécialement sur la mobilisation des jeunes et la gestion intergénérationnelle des terres. La veille de la Journée mondiale, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et le secrétariat ont organisé à Bonn la réunion « Youth Voices towards COP 16 », au cours de laquelle plus de 60 jeunes du monde entier ont engagé les dirigeants à :

- a) Assurer la participation, l'autonomisation, l'inclusion et la mobilisation effectives des futurs gestionnaires des terres ;
- b) Créer un environnement propice à l'exécution immédiate des politiques publiques et à une action collective forte ;
- c) Réformer les structures financières ;
- d) Se fonder sur les données, la recherche, les technologies et l'intelligence artificielle pour orienter la transformation des terres.

32. Le secrétariat travaille actuellement avec le Groupe de la jeunesse et d'autres partenaires en vue de l'organisation de la conférence des jeunes en marge de la seizième session de la COP.

<sup>3</sup> <https://www.unccd.int/resources/other/unccd-youth-call-action>.

## D. Stratégie de mobilisation des jeunes

33. À la demande des Parties, le secrétariat a lancé, avec le généreux soutien de la Suisse, l'élaboration de la stratégie de mobilisation des jeunes, dont l'objectif est de garantir la participation effective, concrète et plus large des jeunes aux réunions et autres activités liées à la Convention.

34. Compte tenu de la nature de la tâche et de l'importance de respecter l'esprit et les principes de la Convention en adoptant une véritable approche participative, le secrétariat a entamé un processus de consultation qui a duré près d'un an. Des représentants d'organisations de jeunes et d'organisations dirigées par des jeunes, des membres du Groupe de la jeunesse et de groupes d'intérêt issus d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement (YOUNGO, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Grand groupe des enfants et des jeunes du Programme des Nations Unies pour l'environnement), les « Héros des terres » et d'autres leaders de la jeunesse ont été consultés dans le cadre d'entretiens, d'enquêtes et de webinaires. Dans ce contexte, le secrétariat a facilité l'organisation de consultations régionales avec l'aide du Groupe de la jeunesse, a animé – avec interprétation simultanée en anglais, français et espagnol – un webinaire mondial ouvert à tous les particuliers et les représentants d'organisations de jeunes ou d'organisations dirigées par des jeunes œuvrant à l'application de la Convention, et a organisé une manifestation spéciale pendant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Doubaï. Cette manifestation, intitulée « #Youth4Land Intergenerational Dialogue on Future Land Leadership » portait sur la participation des jeunes et des générations futures aux débats sur la gestion des terres.

35. Une fois le premier projet de stratégie finalisé, le document a été présenté à tous les jeunes concernés lors d'un webinaire pour qu'ils fassent part de leurs observations, et des commentaires écrits pouvaient être envoyés pendant une période d'un mois. Le secrétariat a ensuite préparé une version éditée et traduite dans les six langues officielles de l'ONU qui a été présentée aux Parties lors de consultations organisées au cours du premier trimestre 2024, et le texte a été ouvert aux contributions et commentaires des Parties pendant six semaines. Après avoir pris en considération toutes les observations et contributions, le secrétariat a profité des activités organisées pour la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse et de l'accent mis sur la jeunesse pour lancer la stratégie<sup>4</sup>.

36. La stratégie de mobilisation des jeunes propose une vision convaincante et énonce des principes directeurs et des objectifs stratégiques qui sous-tendent ses modalités d'application (c'est-à-dire son plan d'action). Les priorités des jeunes y sont présentées pour tous les niveaux d'action, compte tenu de la nécessité de les adapter aux circonstances nationales et locales. La stratégie décrit les rôles et les responsabilités des parties prenantes de la Convention, ainsi que des moyens de sensibiliser les populations et de mobiliser des ressources dans le but de promouvoir la participation effective des jeunes, de soutenir les initiatives que ceux-ci mènent et de nouer des partenariats entre jeunes et adultes.

37. La stratégie de mobilisation des jeunes fixe les quatre objectifs stratégiques ci-après et y associe des résultats attendus et des mesures d'application :

a) Politiques axées sur les jeunes – Veiller à ce que les politiques publiques qui régissent la gestion des terres soient élaborées en consultation avec des jeunes de divers milieux et tiennent compte de leurs vulnérabilités, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, aux marchés et aux financements, et garantissent leur représentation dans la prise de décisions ;

b) Participation concrète et partenariats véritables – Donner aux jeunes, notamment aux jeunes issus de milieux divers, de régions éloignées et de communautés marginalisées, des espaces et des moyens leur permettant de participer à la prise de décisions et de l'influencer, et nouer des partenariats avec les jeunes sur le terrain afin de créer un environnement propice à une collaboration efficace ;

<sup>4</sup> [https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-06/UNCCD%20Youth%20Strategy\\_FINAL.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-06/UNCCD%20Youth%20Strategy_FINAL.pdf).



c) Appui financier et technique spécialisé – Consacrer des ressources aux initiatives conçues et menées par des jeunes, et offrir l’assistance technique dont ceux-ci ont besoin pour améliorer la conception, l’exécution et le suivi de ces initiatives ;

d) Renforcement des capacités et appui au réseautage – Renforcer les connaissances et les compétences des jeunes en matière de gestion durable des terres grâce à des moyens qui sont accessibles aux jeunes défavorisés et marginalisés et qui permettent aux jeunes d’entrer en contact les uns avec les autres, avec les adultes et avec d’autres parties prenantes.

38. En outre, la stratégie de mobilisation des jeunes répertorie les difficultés qui font obstacle à la mobilisation effective des jeunes (accès à la terre et occupation des terres, participation à la gouvernance et à l’élaboration des politiques, accès au financement et inclusion financière, et accès aux marchés, aux chaînes de valeur, aux connaissances, à l’information et aux compétences) et énumère des mesures que pourraient prendre les différentes parties prenantes chargées de son application (c’est-à-dire les Parties, le secrétariat, les donateurs, le Groupe de la jeunesse, les organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire). Le but global de la stratégie suppose un engagement collectif et une participation active de tous les secteurs de la société.

39. L’exécution de certaines activités décrites dans la Stratégie a déjà commencé. Par exemple, le programme des jeunes négociateurs sur les questions liées à la terre a été lancé en Allemagne le 17 juin 2024. Ce programme, qui vise à aider les jeunes à participer à la prise de décisions dans le cadre de la Convention et aux processus officiels d’élaboration des politiques aux niveaux international, régional, national et local, devrait contribuer à remédier aux inégalités systémiques en matière de représentation et de leadership des jeunes dans les négociations et la prise de décisions liées à la Convention. Plus de 60 jeunes sont formés en amont de la seizième session de la COP, l’objectif étant de donner à la prochaine génération de négociateurs sur les questions liées à la terre les compétences, les connaissances, la communauté, les réseaux et les ressources dont ils ont besoin pour agir et provoquer des changements porteurs de transformation.

### **III. Rapport du Groupe des représentants des organisations de la société civile**

#### **Activités menées par le Groupe**

##### **1. Généralités**

40. Le Groupe des représentants des organisations de la société civile accréditées au titre de la Convention a été créé en 2009 par la COP dans sa décision 5/COP.9.

41. Le Groupe se compose de cinq membres, qui représentent les cinq groupes régionaux des Nations Unies. Les membres actuels (voir le paragraphe 5 ci-dessus) ont été élus en août 2022 par les organisations de la société civile accréditées.

42. À la première réunion du Groupe, qui s’est tenue en ligne le 20 septembre 2022, M. Oyéoussi Charles Balogoun, de l’organisation Afrique Espérance (Bénin), a été élu à la présidence.

##### **2. Travaux du Groupe des représentants des organisations de la société civile et participation aux activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

43. Pour mener à bien leurs activités, les membres du Groupe sont convenus d’organiser régulièrement des réunions en ligne, avec l’appui du secrétariat. Depuis septembre 2022, ils se sont réunis à vingt reprises en ligne et une fois en personne. Ces réunions mensuelles en ligne ont été essentielles pour leur permettre de prendre activement part aux activités et manifestations organisées dans le cadre de la Convention. Les membres du Groupe étaient chargés à tour de rôle de préparer et diriger les réunions et d’en établir les rapports.

44. Les membres du Groupe ont aussi tenu des réunions en ligne avec les organisations de la société civile accréditées au niveau régional. Des organisations de la société civile de la région Amérique latine et Caraïbes se sont réunies le 27 avril 2023 et ont également tenu un webinaire thématique sur l'agroécologie le 30 octobre 2023 afin d'échanger des données d'expérience. Une autre réunion est prévue avant la seizième session de la COP. Le Groupe a également tenu des réunions bilatérales avec certains acteurs de la société civile, tels que le Groupe de la jeunesse, Drynet et le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

45. Le 16 mai 2023, des organisations de la société civile africaines ont organisé une conférence intitulée : « Le Groupe des représentants des organisations de la société civile et ses interactions avec les organisations africaines accréditées : Enseignements à tirer, occasions à saisir et perspectives en vue de la réalisation des objectifs de la Convention ». Le Secrétaire exécutif était représenté à cette conférence, à laquelle ont participé le Coordonnateur régional de la Convention pour l'Afrique et des représentants d'organisations de la société civile du monde entier.

46. Toujours dans la région, une session d'information a été organisée le 14 juin 2024 avec pour objectif de passer en revue les thèmes qui seront examinés à la seizième session de la COP en Arabie saoudite et de garantir que les préoccupations de l'Afrique sont prises en compte dans les décisions de la COP. Des membres du secrétariat et des représentants du Groupe de la jeunesse et du Groupe des femmes ont présenté des exposés sur des questions qui seront abordées à la seizième session.

47. Les rapports des réunions du Groupe, qui rendent compte des débats tenus et des décisions et mesures prises, sont régulièrement mis à jour sur son site Web<sup>5</sup>.

48. Au début de son mandat et afin de s'acquitter de celui-ci, le Groupe a adopté ses méthodes de travail et établi son plan de travail pour l'exercice biennal 2023-2024. Le plan de travail se divise en cinq axes de travail associés à des activités précises. Les cinq axes de travail sont les suivants :

- a) Le Groupe et les activités liées à la Convention ;
- b) La communication et le partage d'informations avec les organisations de la société civile accréditées ;
- c) La promotion de la préparation des organisations de la société civile et de leur participation à la vingt et unième session du CRIC, au Comité de la science et de la technologie et à la seizième session de la COP ;
- d) La participation des organisations de la société civile à l'application des décisions de la quinzième session de la COP ;
- e) Les synergies entre la Convention et les autres instruments des Nations Unies.

49. On trouvera ci-après un résumé, établi collectivement, des activités menées dans le cadre des cinq axes de travail et des résultats atteints par le Groupe à différents niveaux.

### **3. Activités de communication et de partage d'informations menées par le Groupe auprès des organisations de la société civile accréditées**

50. Le Groupe a alimenté son site Web en y publiant des articles importants et des informations pertinentes sur les manifestations organisées et les causes servies, y compris des déclarations, des publications, des présentations et des rapports sur ses travaux, ce qui a permis d'améliorer la disponibilité en temps voulu d'informations de qualité intéressant les organisations.

51. Des documents de sensibilisation et d'autres documents et informations utiles, principalement en anglais, en espagnol et en français, ont été transmis aux organisations de la société civile inscrites sur la liste de diffusion.

<sup>5</sup> <https://csopanel.org/>.

52. Comme chaque année, les membres du Groupe ont contribué à la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, le 17 juin. Ils ont encouragé les organisations de la société civile accréditées à prendre part aux célébrations aux niveaux national, régional et international et à rendre compte des activités menées. Ils ont eux-mêmes organisé des manifestations, décrites dans les paragraphes suivants, à l'occasion de la Journée mondiale.

53. À l'occasion de la Journée mondiale 2023, le représentant des États d'Europe occidentale et autres États a coorganisé une manifestation internationale intitulée « Sa terre – ses droits », qui a rassemblé des universitaires et des représentants de la société civile qui se consacrent à la sauvegarde des ressources en eau et à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. La première partie de la manifestation a eu lieu au Département des sciences agricoles de l'université de Sassari, en Italie, et s'adressait aux étudiants, aux chercheurs, aux agronomes et au grand public. La deuxième partie a pris la forme d'un webinaire international intitulé « Sa terre – ses droits : un dialogue entre les scientifiques et la société civile sur les mesures que prennent les femmes pour remédier aux problèmes causés par la sécheresse et la désertification », qui a été animé par le représentant des États d'Europe occidentale et autres États au sein du Groupe. Ce webinaire a été suivi d'une table ronde coordonnée par le correspondant italien de la Convention pour la science et la technologie. Parmi les participants à la manifestation figuraient des doctorants, des chercheurs et des représentants d'organisations de la société civile du monde entier, notamment de Chine, du Pakistan et de divers pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine.

54. À l'occasion de la Journée mondiale 2024, le représentant des États d'Europe occidentale et autres États a coorganisé une manifestation en Italie, qui s'est tenue simultanément à Messine et à Rome et à laquelle plus de 350 personnes ont pris part, tant en personne qu'en ligne. Celle-ci a également fait office d'activité officielle de formation pour des membres d'associations professionnelles de géologues, d'agronomes, d'exploitants forestiers et d'ingénieurs. En outre, dans la matinée du 18 juin, les organisateurs ont été officiellement reçus par la Commission de l'environnement de la municipalité de Messine pour discuter de la désertification. La manifestation a attiré l'attention de nombreux médias. Les organisateurs ont aussi créé des souvenirs spéciaux, dont 1 000 cartes postales en édition limitée (deux modèles). Chaque carte postale portait un cachet officiel de la poste italienne spécialement créé pour l'occasion et comportait une description de l'événement. Destinées aux collectionneurs, ces cartes ont notamment été adressées au Président italien, au centre de liaison italien et aux Ministères italiens des affaires étrangères et de l'environnement et de la sécurité énergétique.

55. Les organisations de la société civile d'Asie ont célébré la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse dans toute la région le 17 juin 2024. Le représentant de l'Asie au sein du Groupe a organisé, à la Sri Aurobindo Society, un atelier axé sur l'harmonisation du rôle des organisations spirituelles dans la lutte contre la désertification à l'échelle mondiale.

56. Le représentant de l'Afrique a célébré la Journée de la Terre 2023 avec l'Association pour la défense de l'environnement et le développement du Cabo Verde sous le thème « Investir dans notre planète ». Il a collaboré étroitement avec FIAN International et TMG Research afin d'organiser des ateliers destinés aux représentants de la société civile et portant sur l'application de la décision 26/COP.14 sur l'occupation des terres au Bénin et dans d'autres pays africains. Deux réunions ont été organisées en mai et en décembre 2023, la première portant sur l'élaboration d'une stratégie de promotion des droits fonciers et la seconde sur le renforcement des capacités et la mise en place des mécanismes d'apprentissage.

57. Le représentant de l'Afrique a également participé à un atelier régional organisé au Libéria sur le répertoire des défenseurs locaux de première ligne en l'Afrique de l'Ouest (West Africa Frontline Grassroots Defenders Directory). L'objectif de cet atelier était de surveiller les agressions subies par les défenseurs de l'environnement en Afrique de l'Ouest, de recueillir des informations à ce sujet et d'en rendre compte, et de faire connaître l'action des défenseurs et militants locaux. Des représentants de plusieurs organisations de huit pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria et Sierra Leone) ont pris part à l'atelier.

58. En juin 2023, la Fondation de l'ancien Président du Niger Mahamadou Issoufou a organisé, à Niamey, le Forum Inaugural de l'Initiative Grande muraille verte afin de célébrer l'engagement du secteur privé dans l'exécution de l'Initiative. Le Forum était principalement axé sur le rôle des parties prenantes dans la réalisation des objectifs de la Grande muraille verte liés à la restauration des terres, à la sécurité physique et à la sécurité alimentaire. Il a aussi porté sur les difficultés posées par l'exode rural et l'immigration clandestine de jeunes poussés à partir par le chômage et recrutés par des mouvements djihadistes.

59. Le secrétariat a aidé plusieurs organisations du Réseau de la société civile africaine à organiser des activités pour célébrer la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse 2024 et le trentième anniversaire de la Convention. Ainsi, la Youth Initiative for Land in Africa (Bénin), la Ntende Foundation (Malawi), Young Volunteers (Algérie), House of Africa (Tchad), United Hands of Africa (Côte d'Ivoire) et l'Association des jeunes pour l'environnement et l'éducation civique (Niger) ont organisé des activités de plantation d'arbres, des reportages vidéos et des activités de formation et de renforcement des capacités sur les questions de gestion des terres à l'intention des femmes et des filles.

#### 4. Participation des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention

60. À la demande du secrétariat et conformément à son mandat, le Groupe a facilité l'élection d'un observateur suppléant des organisations de la société civile auprès de l'Interface science-politique de la Convention. C'est M<sup>me</sup> Manon Albagnac, du Centre d'actions et de réalisations internationales, qui a été élue en tant que suppléante de M<sup>me</sup> Jijia Luo, de la China Green Foundation. Les membres du Groupe se sont régulièrement entretenus avec les observateurs auprès de l'Interface science-politique et les ont invités à rendre compte de leurs activités aux organisations de la société civile accréditées lors des réunions en ligne avec elles.

61. Les membres Ana Di Pangraccio et Oyéoussi Charles Balogoun font aussi respectivement partie du Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse et du Groupe de travail intergouvernemental chargé de superviser le processus d'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030).

62. La présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne a invité le Groupe à participer à une réunion du groupe « Environnement international » consacrée à la désertification, qui s'est tenue le 15 septembre 2023. L'objectif était de recenser les attentes et les priorités des organisations de la société civile en prévision de la vingt et unième session du CRIC et d'étudier les moyens de renforcer la participation de ces organisations aux forums de l'Union européenne et de la Convention. Le Groupe a décidé que son membre issu d'Europe occidentale le représenterait à cette réunion. À cette occasion, le Groupe a communiqué aux États membres de l'Union européenne les messages clefs qu'il avait préparés pour la vingt et unième session du CRIC (Samarcande, Ouzbékistan) afin que le groupe « Environnement international » puisse les examiner pendant sa session. Ces messages clefs avaient été communiqués en amont à toutes les organisations de la société civile accréditées au titre de la Convention et une réunion en ligne avait été organisée le 13 septembre afin que les participants puissent discuter de ces messages et d'autres questions en suspens.

63. Après la vingt et unième session du CRIC, les États membres de l'Union européenne, sous la présidence belge, ont organisé le 19 janvier 2024 une autre réunion du groupe « Environnement international » consacrée à la désertification afin de lancer les préparatifs de la seizième session de la COP. Les organisations de la société civile accréditées au titre de la Convention étaient une nouvelle fois représentées à cette réunion par le membre du Groupe issu d'Europe occidentale. L'Union européenne a pris note des points soulevés par les organisations de la société civile et a encouragé la tenue de réunions similaires avec d'autres groupes régionaux. Le Groupe a demandé au secrétariat de prendre contact avec les groupes régionaux et de les aider à organiser des réunions de ce type dans leurs régions respectives. Le secrétariat a été prié de faciliter la participation des représentants d'organisations de la société civile aux éventuelles réunions régionales qui seraient organisées en présentiel dans le cadre des préparatifs de la seizième session de la COP.

64. Le Groupe a défini, en consultation avec les représentants des organisations de la société civile accréditées auprès de la COP, des points clés à prendre en compte dans le cadre des préparatifs de la seizième session de la COP :

a) Les organisations de la société civile ont salué la réactivation du Groupe des femmes, auquel elles sont désireuses de contribuer, et ont souligné qu'elles continuaient à prêter attention aux progrès accomplis en matière de promotion de la justice de genre dans le cadre de la Convention ;

b) Elles ont félicité le Groupe des jeunes et ont souligné qu'il importait de soutenir davantage les jeunes représentants, notamment de renforcer leurs capacités, pour leur permettre de prendre part à plus d'activités liées à la Convention, du niveau mondial au niveau local ;

c) Elles ont souligné qu'il importait de faire en sorte que la seizième session de la COP soit ouverte à tous, participative et inclusive, dans la droite ligne de la vingt et unième session du CRIC ;

d) Elles ont demandé à être incluses dans les consultations régionales et nationales que mènent les Parties et le secrétariat en préparation de la seizième session de la COP, afin d'établir des partenariats solides ;

e) Elles ont également insisté sur la nécessité de renforcer considérablement les capacités des organisations de la société civile, des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et des populations locales afin de leur permettre de participer effectivement à la seizième session de la COP et à d'autres activités liées à la Convention ;

f) Elles ont engagé les Parties et les donateurs à faire en sorte, grâce à une aide financière, qu'un grand nombre d'organisations de la société civile très diverses puisse assister à la seizième session de la COP, et à soutenir les activités de sensibilisation que ces organisations mènent. Elles ont aussi prié les Parties et le secrétariat d'appuyer la publication du bulletin quotidien ECO, y compris son édition et son impression, car il s'agit d'une source précieuse d'information pour la communauté des organisations de la société civile, les Parties et les autres parties prenantes ;

g) Elles ont réaffirmé qu'elles étaient résolues et prêtes à s'unir pour la terre et à travailler avec les Parties et les autres parties prenantes aux fins de la réalisation des objectifs et de la vision de la Convention ;

h) Elles souhaiteraient être autorisées à observer les réunions des groupes de contact pendant la seizième session de la COP et ont demandé à être incluses dans les consultations régionales et nationales que mènent les Parties et le secrétariat en préparation de la seizième session de la COP, afin d'établir des partenariats solides.

## **5. Participation des organisations de la société civile à la vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention**

65. Les membres du Groupe ont contribué à la coordination des préparatifs engagés par les organisations de la société civile pour la vingt et unième session du CRIC, qui s'est tenue du 13 au 17 novembre 2023.

66. Les membres du Groupe ont été invités à participer aux réunions des pays visés aux annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional, à Samarcande.

67. Pour permettre aux organisations de la société civile de se préparer à participer à la vingt et unième session du CRIC, les membres du Groupe ont élaboré et diffusé, grâce à divers outils informatiques, des synthèses des documents préparatoires officiels. Les organisations de la société civile accréditées ont pu participer à une consultation sur la vingt et unième session du CRIC qui s'est tenue en ligne le 17 octobre 2023. Elles ont aussi pu prendre part à une réunion stratégique organisée en présentiel à Samarcande le 12 novembre 2023, et un espace en ligne consacré à la session du CRIC a permis de faciliter leur accès aux informations pertinentes. Un groupe WhatsApp créé à cet effet a également permis de faciliter les échanges entre elles.

68. À l'issue de ce processus participatif, les organisations de la société civile ont rédigé un document intitulé « Messages clés des organisations de la société civile pour la vingt et unième session du CRIC »<sup>6</sup> et ont pu présenter leur position sur chacun des points de l'ordre du jour. Leurs recommandations ont été incluses dans le rapport final de la session.

69. Des représentants d'organisations de la société civile ont fait une déclaration sur chacun des 19 points de l'ordre du jour de la vingt et unième session du CRIC et leurs recommandations ont été incluses dans le rapport final de la session. Les membres du Groupe ont organisé l'élaboration collective de ces déclarations.

## **6. Préparatifs de la participation des organisations de la société civile à la seizième session de la Conférence des Parties**

70. Afin de favoriser la participation des organisations de la société civile à la seizième session de la COP, le Groupe a élaboré un plan d'action complet qui prévoit la tenue de réunions préparatoires pour les organisations et la création de groupes de travail volontaires, avec des présidents et des rapporteurs, chargés de faire avancer diverses tâches de sensibilisation en vue de la session. Les groupes de travail devaient solliciter des contributions au moyen de courriels et de consultations en ligne et faire rapport aux organisations accréditées.

71. Dans la perspective de la seizième session de la COP, le Groupe a organisé avec des organisations de la société civile accréditées deux réunions préparatoires en ligne avec interprétation simultanée en anglais, arabe, espagnol et français. Deux réunions en ligne supplémentaires et une réunion en personne à Riyad sont aussi prévues, et des représentants d'organisations devraient prendre part à des consultations régionales organisées avant la session.

## **7. Participation des organisations de la société civile à la création de synergies entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, d'autres instruments des Nations Unies et d'autres manifestations internationales**

### *Désertif'actions*

72. En 2022, le secrétariat de la Convention et l'Observatoire du Sahara et du Sahel ont apporté leur concours à l'initiative Désertif'actions, qui est coordonnée par le Centre d'actions et de réalisations internationales et qui a mobilisé la société civile autour de la quinzième session de la COP. Cette année, Désertif'actions portait principalement sur les bénéfices de l'agroécologie au service de la transition et du changement de paradigme nécessaires au développement agricole. Dans ce contexte, des activités ont été organisées tout au long de l'année 2022.

73. Après la quinzième session de la COP, un sommet multipartite organisé à Montpellier (France) du 5 au 8 octobre a clôturé l'initiative Désertif'actions 2022. Il a réuni quelque 270 participants de 39 pays, dont des scientifiques et des représentants de la société civile, de ministères, d'autorités locales et d'institutions internationales, et leur a permis de faire le point des travaux de la quinzième session de la COP et de poursuivre les discussions sur l'agroécologie en tant que solution aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux.

74. Réalisé dans le cadre de Désertif'actions, un inventaire des mesures et initiatives lancées par des acteurs du développement (organisations non gouvernementales, chercheurs, institutions) dans plus de 30 pays a notamment permis de mettre en évidence les approches agroécologiques et solutions techniques que ces acteurs avaient adoptées pour parvenir à la NDT et améliorer la résilience des populations face à la sécheresse.

75. Cet inventaire a permis aux contributeurs de Désertif'actions de conclure que l'agroécologie est un mode de production agricole fondé sur l'utilisation durable des services écosystémiques qui contribue à la fois à atteindre une productivité élevée et à amplifier le

<sup>6</sup> Consultable à l'adresse <https://csopanel.org/wp-content/uploads/2023/11/CSOs-KEY-MESSAGES-CRIC21-Final-Version-ENG.pdf>.

fonctionnement naturel des agroécosystèmes sur un territoire donné. L'analyse des effets techniques des pratiques agroécologiques adoptées par les organisations de la société civile sur leurs territoires qui a été réalisée dans le cadre de Désertif'actions a démontré l'intérêt de l'agroécologie pour ce qui est de limiter les facteurs de dégradation et de contribuer à la réalisation des objectifs de NDT, compte tenu de la nécessité d'éviter et de limiter la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées.

76. À cet égard, les organisations de la société civile ont recommandé aux pays d'inclure l'agroécologie parmi les moyens dont ils disposent pour atteindre leurs objectifs de neutralité et de s'en inspirer pour les projets de transformation en cours d'élaboration. Elles ont également recommandé à la COP de consacrer le fait qu'opérer une transition agroécologique est un moyen de mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires résilients face à la sécheresse.

#### *Atelier sur les droits fonciers des femmes et les Conventions de Rio*

77. Un membre du Groupe et les membres du secrétariat ont participé à l'atelier stratégique sur les droits fonciers des femmes et les Conventions de Rio, qui s'est tenu à Berlin du 3 au 5 juillet 2023. Organisé par le secrétariat, TMG Research et Robert Bosch Stiftung, l'atelier a réuni des acteurs clés œuvrant à la promotion de l'égalité des droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles dans le contexte des Conventions de Rio.

#### *Manifestation parallèle officielle pendant la troisième réunion de la Conférence des Parties à l'Accord régional d'Escazú sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes*

78. L'organisation Fundación Ambiente y Recursos Naturales, qui est accréditée au titre de la Convention, a collaboré avec EcoMaxei (Mexique) et le Comité néerlandais de l'Union internationale pour la conservation de la nature pour organiser, à l'occasion de la troisième réunion de la Conférence des Parties à l'Accord d'Escazú, une manifestation parallèle officielle intitulée « Plans d'action pour l'égalité des sexes : données d'expérience et bonnes pratiques permettant de créer un environnement sûr et favorable pour les défenseuses de l'environnement ». Des représentants des secrétariats des Conventions de Rio, des représentantes de groupes de femmes et des défenseuses de l'environnement ont partagé leurs expériences et leurs bonnes pratiques relatives aux plans d'action pour l'égalité des sexes, l'objectif étant de créer un environnement sûr et favorable pour les défenseuses de l'environnement et de trouver des angles d'attaque propices à la collaboration entre le régime des Conventions de Rio et celui de l'Accord d'Escazú sur la question de l'égalité des sexes et des défenseuses de l'environnement.

#### *Tirer parti de l'élan en faveur des droits fonciers des femmes : renforcer les synergies entre les conventions*

79. Organisée conjointement par TMG Research, Robert Bosch Stiftung et les secrétariats de la Convention, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, l'initiative stratégique qui s'est tenue à Berlin les 20 et 21 juin 2024 visait à tirer parti de l'élan créé par la tenue en l'espace d'une même année des Conférences des Parties des trois Conventions de Rio. Parmi les participants figuraient des acteurs clés de la société civile, en particulier des acteurs de terrain, des représentants des secrétariats des Conventions, du Groupe des femmes et du Groupe des organisations de la société civile, des membres de fondations soutenant ces organisations et des membres de centres de liaison nationaux. Un membre du Groupe et les membres du secrétariat de la Convention étaient présents à cette réunion.

## **8. Enseignements à retenir**

80. Les membres du Groupe se sont réunis en ligne, mais ils ont également bénéficié des effets positifs des réunions en présentiel au début de leur mandat et du passage de relais par les membres précédents. Ils recommandent que des dispositions soient prises pour qu'ils puissent tenir une réunion de passation avec le prochain Groupe.

81. Au moment de l'élaboration du présent document, le nombre d'organisations de la société civile accréditées s'élevait à 697, et environ 280 organisations supplémentaires avaient demandé une accréditation pour la seizième session de la COP. Ces organisations contribuent à des degrés divers à l'application de la Convention. Il est primordial que les Parties s'entretiennent régulièrement avec les organisations de la société civile présentes sur leur territoire et qu'elles rendent compte des activités menées par ces dernières dans leurs rapports nationaux de mise en œuvre.

82. Le Groupe et le secrétariat ont parfois des difficultés à communiquer avec certaines organisations candidates. Le Groupe souligne que la liste de diffusion établie pour chaque région, de même que son site Web, ont été des outils de communication indispensables qui doivent être préservés et améliorés. Des outils de traduction en ligne l'ont aidé à communiquer aux organisations des informations en anglais, en français et en espagnol. Considérant que la barrière de la langue représente un obstacle pour bon nombre d'organisations, il prie le secrétariat de mettre à la disposition de ces organisations davantage de ressources et d'outils multilingues facilitant la diffusion d'informations, les consultations et les activités de renforcement des capacités.

83. Le Groupe se déclare satisfait de la participation des organisations de la société civile au Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse et au Groupe de travail intergouvernemental chargé de superviser le processus d'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), de l'ouverture d'esprit de leurs membres et de l'examen attentif de leurs contributions.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

**84. Le rôle joué par les organisations de la société civile, en particulier par les groupes de femmes, de personnes autochtones et de jeunes et les organisations locales, dans les réunions et activités liées à la Convention a été très apprécié par les diverses parties prenantes.**

85. Au cours de l'exercice biennal actuel, le Groupe des représentants des organisations de la société civile accréditées au titre de la Convention s'est développé et a élargi son rôle consistant à promouvoir la participation active de ces organisations, notamment en faisant en sorte que les organisations plus vulnérables soient informées des priorités et des travaux du secrétariat et des Parties. Les représentants du Groupe ont rappelé aux Parties et au secrétariat qu'ils devaient s'acquitter des tâches que la COP leur avait confiées. Grâce à des réunions régulières et à une communication constante avec les organisations, ils ont participé activement à toutes les activités mises en place à la quinzième session de la COP. La sélection des représentants d'organisations appelés à prendre part aux groupes de travail intergouvernementaux ou à observer les réunions de l'Interface science-politique, les contributions des organisations et le suivi régulier des travaux de ces groupes aux fins de la participation de la société civile sont autant de preuves de l'importance qu'il y a à donner aux acteurs non étatiques davantage de moyens et de possibilités d'être associés aux réunions et activités liées à la Convention.

86. La Stratégie de mobilisation des jeunes, qui a été élaborée par le secrétariat après un vaste processus de consultation avec les jeunes et les Parties, a été très bien accueillie par les différentes parties prenantes, qui ont demandé que l'application de ses différents éléments soit lancée et qu'un cadre de suivi et d'évaluation soit établi. À l'avenir, les Parties, les observateurs et le secrétariat devront s'employer à associer effectivement les jeunes et les futures générations aux réunions et activités liées à la Convention. L'implication active des jeunes aux niveaux local, national et international serait bénéfique de manière générale et favoriserait la mise en place d'un véritable dialogue intergénérationnel propice à l'application de la Convention. Le secrétariat et les autres parties prenantes devront rendre compte régulièrement de l'exécution de la Stratégie et des autres mesures visant à garantir la participation concrète des jeunes à l'application de la Convention. Les Parties pourraient souhaiter profiter de cette dynamique pour faire de la jeunesse l'un des nouveaux enjeux de la dix-septième session de la COP.



**87. Outre la jeunesse, les mécanismes relevant de la Convention devront renforcer leur collaboration avec d'autres parties prenantes telles que les organisations représentant les peuples autochtones, les populations locales, les femmes, les personnes handicapées, les autorités locales et les parlementaires.**

**88. Des éléments des présentes conclusions sont soumis aux Parties pour examen sous la forme d'un projet de décision figurant dans le document publié sous la cote ICCD/COP(16)/22.**

---